

10 2002-2012

Au service de l'excellence du RED | Dedicated to ADR Excellence

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CRDSC 2011-2012

de la présidente du Conseil du CRDSC
CARLA QUALTROUGH
31 juillet 2012


CRDSC  SDRCC



AVIS :

Toutes les photos de ce Rapport annuel ont été achetées sur des sites Internet offrant des banques de photos libres de droits. Toute ressemblance avec des athlètes réels est fortuite.

CRDSC 


An underwater photograph showing a hand holding a volleyball. The water is dark and rippling, with light reflecting off the surface. The hand is positioned on the left side of the frame, holding the ball. The background is a dark, textured surface, possibly a pool floor or a wall.

Table des matières

- 02** À propos du CRDSC
- 02** Mission et vision
- 03** Message de la présidente du Conseil et de la chef de la direction
- 05** Faits saillants de 2011-2012
- 10** Statistiques du tribunal 2011-2012
- 14** Rapport du vérificateur et états financiers
- 25** Conseil d'administration
- 26** Membres du personnel
- 27** Arbitres et médiateurs



À propos du CRDSC

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « CRDSC ») a été créé en juin 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du CRDSC (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le CRDSC et de superviser ses activités. Les membres du Conseil d'administration du CRDSC (le « Conseil ») ont été nommés par le ministre d'État (Sports).

Le présent rapport fait le point sur les opérations du CRDSC et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 (la « période »).

MISSION

Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

VISION POUR 2012 – 2016

Le CRDSC est un centre d'excellence reconnu, respecté et accepté à l'échelle nationale, qui utilise les processus de facilitation de règlement, de médiation et d'arbitrage pour régler les conflits dans le milieu sportif; et qui fournit des services d'éducation à tous les ONS et OSM dans le but de prévenir les différends.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le CRDSC a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle avait besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du CRDSC, pour offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003. Cette loi visait notamment à constituer le CRDSC en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le CRDSC a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Aujourd'hui, le CRDSC a un effectif de cinq personnes à temps plein et une liste de 45 arbitres et médiateurs qui relèvent d'un Conseil d'administration de douze membres. En moyenne, le CRDSC traite 45 dossiers par an, dont la moitié environ sont reliés à des affaires de dopage. Outre les activités du Tribunal, le CRDSC a un Centre de ressources pour la prévention des différends, qui fournit aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire l'incidence ou la gravité des différends sportifs.



Message de la présidente du Conseil d'administration

L'exercice financier 2011–2012 a marqué une étape importante pour le CRSDC et le sport au Canada, puisque nous avons célébré 10 ans de RED dans le système sportif canadien. En effet, le RED est devenu un processus accepté, apprécié et respecté au sein de notre communauté sportive.

Au nom du Conseil et du personnel, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui, dès le début, ont adhéré à la vision d'un système sportif plus équitable, opportun et accessible grâce à la prévention et au règlement des différends. Nous devons notre succès à votre excellent travail et à votre détermination inébranlable.

En jetant un regard rétrospectif pour célébrer notre succès lors de notre Conférence des arbitres et médiateurs 2012 à Calgary, nous avons également réfléchi à notre avenir. Pendant la période, le Conseil et le personnel se sont rencontrés pour tenir une séance de planification stratégique qui a mené à la définition de priorités stratégiques claires, à un nouveau plan stratégique et à une restructuration de nos comités afin de mieux appuyer nos priorités. Nous avons renouvelé notre engagement à fournir au système sportif canadien d'excellents services de règlement des différends et d'éducation ainsi qu'à partager notre expertise sur la scène internationale.

Au cours des prochains mois, le Conseil concentrera ses efforts principalement sur la planification de la relève, puisque quatre administrateurs et moi-même arriverons au terme de notre mandat maximum en juin 2013. Les membres de la communauté sportive seront bientôt invités à démontrer leur intérêt auprès du Ministre par l'entremise d'un appel de candidatures.

Alors que nos équipes olympiques et paralympiques se dirigent vers Londres, nos meilleurs vœux accompagnent nos athlètes qui viseront une place sur le podium.

Au CRSDC, nous sommes fiers du travail que nous accomplissons et des services que nous fournissons. J'aimerais remercier personnellement les membres du Conseil pour leur leadership, leur dévouement et leurs connaissances. En leur nom, j'aimerais également remercier notre directrice exécutive et son équipe pour leur excellent travail et leur professionnalisme assidu : le respect qui vous est témoigné au niveau national et international est grandement mérité.

Nous sommes fiers de présenter ce résumé de nos activités à nos partenaires, à nos partisans et au système sportif.

Carla Qualtrough,
Présidente du Conseil d'administration

Message de la chef de la direction

Du point de vue opérationnel, l'exercice 2011–2012 a été marqué par le changement et la croissance. En effet, quatre nouveaux membres du personnel ont été engagés au début de la période, portant notre équipe à cinq personnes. Ceci a créé une occasion unique de restructurer nos opérations internes, afin de nous permettre de répondre aux besoins et aux attentes de la communauté sportive et d'améliorer la qualité de nos services.

Le personnel a participé à plus d'événements que jamais, au cours de la période, afin d'y diriger des ateliers et faire la promotion de nos services. Ce faisant, nous avons élargi la portée de nos programmes de prévention et de règlement des différends au sein de la communauté sportive canadienne.

Une firme indépendante a fait un sondage auprès d'athlètes, entraîneurs, officiels et administrateurs en sport canadiens durant la période. Nous avons été fiers d'apprendre que les répondants, en très grand nombre, décrivent le CRSDC comme étant professionnel, accessible, indépendant, expéditif, abordable et transparent. Les résultats ont aussi confirmé un besoin pour plus d'éducation et une meilleure promotion de nos services parmi certains groupes spécifiques de notre clientèle-cible.

Le tribunal a connu une grande activité au cours de la période, ayant été saisi de 47 dossiers au total, dont certains liés à la sélection des équipes en vue des Jeux olympiques 2012 de Londres. Nous avons enregistré une légère diminution du nombre de dossiers liés au dopage et sommes ravis de souligner que presque la moitié des différends non reliés au dopage réglés par le CRSDC l'ont été par entente à l'amiable entre les parties.

Sur la scène internationale, le CRSDC a renforcé sa position parmi les leaders dans le domaine du RED sportif en établissant de nouvelles relations avec des organismes internationaux dans le but de faire avancer ses objectifs stratégiques.

Pour célébrer 10 ans d'excellence en RED sportif au Canada, cet exercice financier 2011–12 n'aurait pu être meilleur. Remerciements chaleureux à tous ceux et celles dont la contribution a rendu tout ceci possible.

Marie-Claude Asselin,
Directrice exécutive et chef de la direction

10 2002-2012

Au service de l'excellence du RED | Dedicated to ADR Excellence

Le CRDSC tient à remercier toutes les personnes et organismes ayant contribué au développement et au succès du RED sportif au Canada, et plus particulièrement le Gouvernement du Canada, à travers Patrimoine canadien et Sport Canada, pour sa généreuse contribution financière et son soutien continu.





Réaliser nos objectifs :

OBJECTIF 1

ACCROÎTRE L'EXCELLENCE EN SPORT EN PRÉVENANT OU EN RÉDUISANT LE NOMBRE DE DIFFÉRENDS SPORTIFS, CRÉANT AINSI UNE CULTURE AXÉE SUR L'ÉQUITÉ AU SEIN DU SYSTÈME SPORTIF CANADIEN

1.1 Continuer à promouvoir le recours à la facilitation de règlement et à la médiation pour prévenir et régler les différends liés au sport

Les clients potentiels du tribunal sont pleinement informés par le personnel du CRDSC de leurs options de règlement des différends, y compris des avantages de la médiation et de la facilitation de règlement, le cas échéant. La facilitation de règlement est également obligatoire pour les parties qui demandent des services d'arbitrage. Sur son site Internet et dans son bulletin, le CRDSC fait largement la promotion des options de médiation et méd-arb.

Sur les 20 différends réglés par le tribunal ordinaire au cours de l'exercice 2011–2012, 47 % ont été réglés au moyen d'une entente conclue pendant la facilitation de règlement ou la médiation. Le CRDSC est d'avis que ces résultats, dont tout le monde sort gagnant, sont essentiels pour préserver et maintenir des relations positives entre les membres de la communauté sportive impliqués dans ces différends, entre les organismes nationaux de sport et leurs athlètes, et également avec les organismes provinciaux qui en sont membres.

1.2 Offrir une formation à tous les arbitres et médiateurs, incluant l'utilisation du Portail de gestion de dossiers

Plusieurs nouvelles occasions de formation ont été offertes aux arbitres et médiateurs au cours de la période.

Le programme de la Conférence des arbitres et médiateurs du CRDSC, conçu spécialement pour les membres de la liste du CRDSC, comprenait des présentations et panels dirigés par des conférenciers invités, parmi lesquels figuraient plusieurs clients et collaborateurs du CRDSC, et portait sur divers thèmes et questions d'actualité ayant une pertinence pour les participants. Encore une fois cette année, une partie de la Conférence était ouverte au public. La qualité du programme de la conférence a fait en sorte qu'il a pu être reconnu dans le cadre de la formation professionnelle continue par les Barreaux de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Un guide des utilisateurs pour le Portail de gestion de dossiers (PGD) a été produit afin de fournir à tous les utilisateurs des

instructions simples et rapides. Plusieurs arbitres et médiateurs ont également bénéficié de séances de formation individuelles offertes par le personnel du CRDSC sur l'utilisation du portail Internet pour la gestion des conférences téléphoniques.

Un nouveau programme de perfectionnement professionnel continu pendant la période. Le Programme d'observateurs offre aux membres de la liste du CRDSC d'observer directement des procédures de règlement de différends sportifs en leur permettant d'assister à des séances dirigées par leurs collègues.

1.3 Rehausser le niveau d'expertise du CRDSC en offrant de la formation aux membres du personnel et de son conseil d'administration

L'embauche de quatre nouveaux membres du personnel au printemps 2011 a donné lieu à la présentation d'un programme d'orientation complet pour les familiariser avec les politiques et procédures internes et externes, le Code canadien de règlement des différends sportifs et le Programme canadien antidopage. Tous les membres du personnel du CRDSC ont également bénéficié individuellement d'activités de perfectionnement professionnel, notamment en gestion des ressources humaines, en gestion des risques, en programmation avancée de base de données et en français. Une séance d'information sur la médiation a également été offerte à tous les membres du personnel en mars 2012.

1.4 Poursuivre l'analyse du modèle de services payants pour mieux servir la communauté sportive du Canada

Le CRDSC a développé davantage son offre de services payants afin de donner accès à ses services de prévention et de règlement des différends à un plus grand nombre de membres de la communauté sportive. Les services de règlement des différends comprennent des séances de médiation à durée limitée, des mini-audiences et des arbitrages prolongés. Les services de prévention des différends sont offerts principalement sous la forme d'ateliers, mais le CRDSC a été engagé également au cours de la période pour élaborer du contenu sur la prévention des différends pour le site Internet d'un organisme régional de sport.



OBJECTIF 2

RENFORCER LA CAPACITÉ DES DIRIGEANTS ET PARTICIPANTS DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE EN CRÉANT UNE CULTURE POSITIVE AXÉE SUR L'ÉQUITÉ

2.1 Accroître les interactions avec la communauté sportive canadienne par la formation et la consolidation de partenariats de long terme et axés sur les projets

Un dépliant produit à l'intention des officiels sportifs a été lancé lors de la conférence d'Officiels sportifs Canada en septembre 2011; un autre dépliant destiné aux entraîneurs a également été publié en partenariat avec Entraîneurs du Canada en novembre 2011. Ces publications discutent de leurs droits et responsabilités pour la prévention des différends, ainsi que des ressources et services de prévention et de règlement des différends offerts par le CRDSC.

En collaboration avec AthlètesCAN, une séance d'information annuelle a été organisée en mai 2011 à l'intention des gestionnaires de Solution sportive et de membres du personnel d'AthlètesCAN, afin de les familiariser avec les services et les processus de règlement des différends du CRDSC et ainsi leur permettre de mieux aider les athlètes dans leur préparation lors de dossiers éventuels devant le CRDSC.

2.2 Faire connaître à la communauté sportive les bonnes pratiques qui visent à créer une culture d'équité

Le personnel du CRDSC a multiplié ses contacts avec le milieu sportif canadien au cours de la période, en participant à un plus grand nombre d'événements, dont le Sommet SPIN 2011 et le Sommet ACSV 2012. Le CRDSC a en outre tenu son kiosque d'information et distribué des documents imprimés sur la prévention et le règlement des différends lors du Forum AthlètesCAN 2011 et dirigé un atelier à la conférence 2011 d'Officiels sportifs Canada.

Le bulletin du CRDSC « En Zone neutre » est publié trois fois par an et demeure une source inestimable de renseignements pour les dirigeants sportifs et autres membres de la communauté sportive. Les articles publiés au cours de la période portaient notamment sur la question des conflits d'intérêts dans les organismes de sport et sur la gestion des différends au niveau des ONS/OMS, sous l'angle de la prévention et du règlement.

Le personnel du CRDSC a rédigé deux articles pour le magazine PLAN du Coach, à l'automne 2011 et au printemps 2012, afin de promouvoir la prévention des différends grâce à l'application des pratiques exemplaires chez les entraîneurs canadiens.

2.3 Élaborer des programmes éducatifs et de prévention des différends novateurs et adaptés à tous les membres de la communauté sportive canadienne

Le CRDSC a commencé à élaborer un programme d'orientation et de formation en ligne à l'intention des bénévoles qui sont appelés à siéger à des comités d'appel internes d'organismes de sport. Le lancement de ce programme devrait avoir lieu au cours du prochain exercice.

Pendant la période, le CRDSC a initié un projet pilote pour proposer pendant toute l'année un programme de stages en collaboration avec des universités canadiennes offrant des programmes coopératifs dans des domaines d'études pertinents. Si le pilote s'avère un succès, le CRDSC pourra offrir des expériences enrichissantes en milieu de travail à des futurs administrateurs en sport ou des futurs avocats intéressés par le droit du sport. Le programme permettra d'accroître leurs connaissances des stratégies de prévention des différends ainsi que leur compréhension des avantages du règlement extrajudiciaire des différends pour la communauté sportive canadienne.

OBJECTIF 3

OPÉRER ET DIRIGER UNE ORGANISATION FAISANT LA PROMOTION DE L'EXCELLENCE ET DE LA TRANSPARENCE

3.1 Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion et de régie interne transparentes et responsables

Le Conseil du CRDSC s'est réuni en juin 2011 pour renouveler son plan stratégique à long terme. Comme la période marquait le 10^e anniversaire des services de RED dans le sport canadien, cette réunion a donné l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur ce qui avait été accompli depuis la mise en œuvre du programme ADRsportRED et de se pencher sur l'avenir des services de RED dans notre pays. Dans le cadre d'un examen de la gouvernance, le Conseil a également procédé à une auto-évaluation et s'est fixé des objectifs de performance afin d'accroître son efficacité en qualité de conseil consultatif avec un rôle opérationnel bien défini. La structure des comités a été modifiée et leur composition a été passée en revue afin de mieux cadrer avec les nouveaux objectifs stratégiques.

Au cours de la période, le CRDSC a regroupé ses politiques relatives à l'équité entre les sexes, à l'égalité d'accès pour les personnes handicapées, et aux peuples autochtones en une seule et unique Politique sur l'équité et l'égalité d'accès. Il a également révisé sa Politique relative au milieu de travail et à l'emploi ainsi que sa Politique de gestion des plaintes.

Le Comité exécutif du CRDSC a également entamé pendant la période un processus visant l'élaboration d'un système global de gestion des risques. Les services d'un cabinet privé ont été retenus pour évaluer les risques associés à l'exploitation du CRDSC et pour recommander un système de gestion des risques d'ici les prochains mois.

3.2 Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et intégrer l'utilisation des nouvelles technologies à la gestion des différends, dont l'implantation du Portail de gestion de dossiers

Le CRDSC a continué à exercer ses activités d'une manière qui respecte l'environnement. Notamment, le Portail de gestion de dossiers (PGD) a été pleinement intégré au processus du Tribunal au cours de la période. Le PGD réduit la nécessité d'imprimer des documents en donnant aux parties et aux membres des formations du tribunal la possibilité d'accéder

en ligne, en tout temps et de n'importe où, à leurs dossiers du CRDSC incluant tous les documents relatifs au dossier ainsi qu'un calendrier interactif. Depuis le lancement officiel, les commentaires reçus des arbitres et médiateurs du CRDSC et des parties sont très positifs. Ce système novateur du CRDSC a d'ailleurs généré de l'intérêt auprès d'autres tribunaux sportifs et a attiré l'attention de la communauté académique en faisant l'objet d'un chapitre dans un nouvel ouvrage de référence en règlement de différends en ligne.

Plusieurs autres initiatives impliquant l'intégration de nouvelles technologies ont permis d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité du CRDSC. Par exemple, une technologie novatrice appliquée au site Internet du CRDSC permet d'améliorer l'accès aux ressources de prévention et de règlement des différends pour les Canadiens ayant une déficience visuelle, un faible niveau de littératie ou des difficultés d'apprentissage. Le système de téléphonie du bureau a aussi été remplacé par un système de voix par IP, ce qui a permis de réduire les coûts opérationnels d'environ 47 % sur les services de télécommunication.

Il convient de noter que par rapport aux exercices précédents, le CRDSC a réduit le volume de documents imprimés distribués à la conférence des arbitres et médiateurs de 51 %, en encourageant les participants à choisir de recevoir les documents par voie électronique.

3.3 Procéder à une évaluation de base de tous les indicateurs de performance du nouveau cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats

Un consultant a été engagé pour effectuer une recherche indépendante visant à évaluer la performance du CRDSC, et à faciliter la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du CRDSC. Outre l'établissement de points de référence pour les indicateurs de rendement qui permettront de mesurer les améliorations au fil du temps, les résultats de la recherche serviront à harmoniser nos stratégies avec les besoins de nos clients et parties prenantes, et de mieux apprécier l'efficacité des services et programmes actuels.



3.4 Continuer de gérer tous les différends liés au sport d'une manière juste et efficace

Au cours de la période, le Tribunal ordinaire du CRDSC a été saisi de 20 nouveaux différends qui portaient sur des questions telles que la sélection d'équipes, l'octroi de brevets aux athlètes, la discipline et des questions de gouvernance, et le Tribunal antidopage a géré 27 dossiers d'allégations de violation des règles antidopage. Deux dossiers se rapportaient à la sélection de l'équipe qui ira au Jeux olympiques de 2012 à Londres. Les nouveaux cas provenaient de 20 sports différents, toutefois seulement six sports ont donné lieu à quatre cas ou plus au cours de la période.

Huit des 20 cas non reliés au dopage ont été réglés par arbitrage, sept par entente de règlement à l'amiable et quatre demandes ont été retirées par les demandeurs ou abandonnées par les parties avant d'avoir été réglées. Pour les dossiers non reliés au dopage, le délai moyen pour rendre une décision arbitrale s'est établi à 33 jours, tandis que la durée moyenne de traitement des dossiers ayant fait l'objet d'une entente de règlement s'élevait à 64 jours.

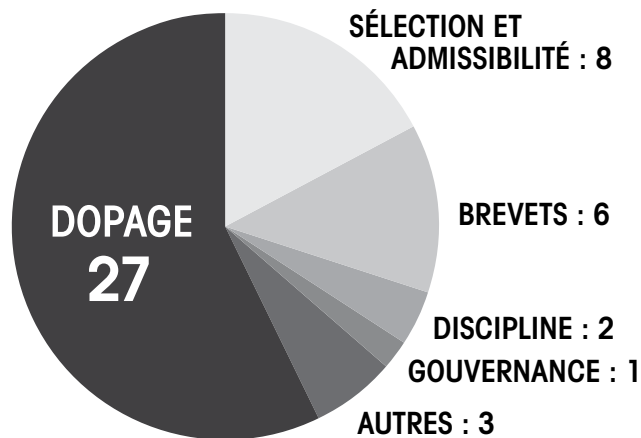
Sur les 27 dossiers reliés au dopage, 20 ont donné lieu à une renonciation par l'athlète à son droit à une audience et par son acceptation de la sanction proposée par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport; cinq dossiers ont été tranchés par décision arbitrale; un dossier a été retiré; et un autre dossier soumis à un arbitrage est en cours de règlement. Le délai moyen de règlement des affaires de dopage était de 29 jours.

Tous les différends sportifs soumis au CRDSC au cours de la période ont été gérés de manière équitable et efficace. Au cours de la période, une plainte a été déposée contre un membre de la liste des arbitres et médiateurs; un enquêteur indépendant engagé pour examiner la plainte a conclu qu'elle n'était pas fondée.

Le Programme *pro bono* a terminé sa première année complète de fonctionnement au cours de la période. Ce programme a été mis en place pour donner aux parties non représentées, ayant des moyens financiers limités, la possibilité d'obtenir gratuitement des avis et services juridiques pour les aider à présenter leur dossier devant le CRDSC. Des représentants juridiques inscrits sur la liste des avocats bénévoles du CRDSC ont fourni leurs services lors d'au moins 6 dossiers au cours de la période, et d'au moins 32 dossiers depuis le lancement du programme en octobre 2010. Depuis ce temps, les données statistiques partielles colligées par le CRDSC permettent d'évaluer à plus de 211,200 \$ les économies réalisées par les parties à des dossiers du CRDSC grâce à l'usage du Programme *pro bono*.

TYPES DES DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au CRDSC étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

DISCIPLINE	NOMBRE DE DOSSIERS
Football	9
Canoë-Kayak	5
Cyclisme	4
Escrime	4
Soccer.....	4
Taekwondo	4
Badminton.....	2
Patinage de vitesse	2
Rugby	2

Les sports qui ont donné lieu à un seul différend soumis au CRDSC étaient : l'athlétisme, le ski de fond, la gymnastique, le karaté, la crosse, le triathlon, l'haltérophilie, l'athlétisme en fauteuil roulant, le basketball en fauteuil roulant, le rugby en fauteuil roulant et la lutte.

3.5 Tirer profit de l'expertise pertinente à l'étranger et former des partenariats internationaux en matière de règlement de différends sportifs pour continuer à améliorer ses services à la communauté sportive du Canada

Le CRDSC a renforcé ses relations avec l'Agence d'arbitrage du sport du Japon (JSAA) en accueillant un membre du personnel de la JSAA comme stagiaire, au cours de l'été 2011. Entièrement financé par le gouvernement du Japon, ce stage a donné l'occasion de partager des connaissances et de l'expertise en RED dans le domaine du sport et facilité l'avancement de plusieurs projets du CRDSC.

Le CRDSC a formé un partenariat avec le Congrès LawAccord au cours de la période et pris part à des discussions avec d'autres organismes internationaux. Les relations avec le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande ont été maintenues.

3.6 S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, à ses règlements et à toute entente dont le CRDSC est signataire

Le Rapport annuel 2010–2011 a été présenté au ministre d'État (Sports) en juillet 2011 et l'Assemblée publique annuelle a eu lieu à Ottawa le 14 septembre 2011.

Comme l'exige l'article 32 de la *Loi*, le Plan d'entreprise du CRDSC pour l'exercice 2012–2013 a été soumis au ministre d'État (Sports) le 1^{er} mars 2012. Le Plan indique que le CRDSC prévoit :

- continuer à offrir des services de prévention et de règlement des différends sportifs novateurs et professionnels; (ii) fournir des programmes d'éducation de qualité afin de renforcer la capacité des décideurs et participants du système sportif du Canada à élaborer et mettre en œuvre des politiques judicieuses visant à réduire les risques de différends; (iii) renforcer les partenariats actuels et en créer de nouveaux afin de partager l'expertise et les bonnes pratiques, et de maximiser les effets du partage des ressources; (iv) accroître l'accès aux ressources du CRDSC en matière de prévention et de sensibilisation pour les organismes de sport communautaire au Canada; (v) rehausser le profil du CRDSC sur la scène internationale; et (vi) exercer une gestion et une gouvernance transparentes et responsables. Le Plan d'entreprise présente un budget qui prévoit des dépenses de 1 000 000 \$, soit : 160 000 \$ pour l'administration, 40 000 \$ pour les langues officielles, 289 500 \$ pour les opérations et 510 500 \$ pour les ressources humaines.

Une commis-comptable sous contrat a fourni des services de comptabilité au CRDSC au cours de la période. La firme BDO Dunwoody, Comptables agréés et conseillers, a vérifié les comptes et transactions financières du CRDSC et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du CRDSC le **28 juin 2012**. Le Rapport du vérificateur a été approuvé par le Conseil d'administration du CRDSC le **18 juillet 2012**. Le Rapport du vérificateur, qui se trouve à la page 14 du présent rapport, déclare que les politiques du CRDSC sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et que le CRDSC est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution de Sport Canada au CRDSC pour la période s'élevait à **933 900 \$**. Avant la fin de l'exercice, le CRDSC a rendu à Sport Canada un excédent projeté de **13 404 \$**. Les états financiers approuvés montrent que les dépenses correspondantes ont atteint un total de **859 305 \$**, réparti comme suit :

- **205 833 \$** pour les frais d'administration : bureau, gouvernance et communications;
- **23 977 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et décisions du CRDSC;
- **244 453 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et prévention; et
- **385 042 \$** pour les ressources humaines : honoraires professionnels, et salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du CRDSC.

Le CRDSC a également généré des revenus indépendants de **5 999 \$** au cours de la période.

Un excédent de contribution totalisant 52 132 \$ pour la période a été remboursé à Sport Canada.

Par conséquent, au cours de la période, le CRDSC s'est conformé à toutes ses obligations juridiques et contractuelles.

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS 2011-2012

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 11-0148 Division ordinaire Méd-Arb	Karaté	Admissibilité	Entraîneur	David Bennett	108 jours (26 avril au 12 août 2011)	Entente de règlement	Jordan Goldblatt (Entraîneur) Steven Indig (ONS)
SDRCC 11-0149 Division ordinaire Méd-Arb	Badminton	Brevet	Athlète	Stephen L. Drymer	50 jours (25 mai au 14 juillet 2011)	Décision - appel rejeté	Jeffrey J. Palamar (Partie affectée)
SDRCC 11-0150 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	François Tremblay (juridictionnel)	336 jours* (9 juin 2011 au 10 mai 2012)	Décision juridictionnelle annulée par un tribunal civil	Johanne Imbeau & Alain Préfontaine (Sport Canada) Éric Beauchesne (Athlète)
SDRCC 11-0151 Division ordinaire Méd-Arb	Rugby	Discipline	OPS	Stephen L. Drymer	139 jours (29 juin au 15 novembre 2011)	Décision - appel accordé	
SDRCC 11-0152 Division ordinaire Arbitrage	Escrime	Sélection	Athlète		7 jours (5 juillet au 12 juillet 2011)	Entente de règlement	Michaël Bardagi (Athlète)
SDRCC 11-0153 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Sélection	Athlète	Graeme Mew	5 jours (15 juillet au 20 juillet 2011)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 11-0154 Division ordinaire Médiation	Ski de fond	Discipline	Athlète	Ian R. MacDonald	42 jours (22 juillet au 2 septembre 2011)	Entente de règlement	David McKinnon (Athlète)
SDRCC 11-0155 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Contrat	Entraîneur	Allan J. Stitt	95 jours (19 août au 22 novembre 2011)	Entente de règlement	
SDRCC 11-0156 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Contrat	Entraîneur	Allan J. Stitt	92 jours (22 août au 22 novembre 2011)	Entente de règlement	Peter Lawless (Entraîneur)
SDRCC 11-0157 Division ordinaire Arbitrage	Escrime	Sélection	Athlète	Richard H. McLaren	4 jours (30 septembre au 4 octobre 2011)	Demande retirée	Gerald Shields (Athlète) Michaël Bardagi (Partie affectée)
SDRCC 11-0158 Division ordinaire Méd-Arb	Escrime	Sélection	Athlète	Michel G. Picher	3 jours (21 octobre au 24 octobre 2011)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 11-0159 Division ordinaire Méd-Arb	Escrime	Sélection	Athlète	Michel G. Picher	3 jours (21 octobre au 24 octobre 2011)	Décision - appel accordé	Michaël Bardagi (Athlète)

* Compte tenu des procédures judiciaires civiles ayant été entamées par Sport Canada, le dossier CRDSC 11-0150 n'a pas été pris en compte dans la durée moyenne de règlement.



Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 11-0160 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Larry Banack	27 jours (15 novembre au 12 décembre 2011)	Décision - appel accordé	
SDRCC 11-0161 Division ordinaire Médiation	Taekwondo	Gouvernance	ONS & OPS	Graeme Mew	154 jours (7 décembre 2011 au 9 mai 2012)	Cessation de médiation	
SDRCC 11-0162 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Paul Denis Godin	52 jours (23 décembre 2011 au 13 février 2012)	Entente de règlement	Paul Conlin (Athlètes), Nancy Brooks & Dustin Kenall (Parties affectées) Harold Van Winssen (ONS)
SDRCC 11-0163 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Paul Denis Godin	52 jours (23 décembre 2011 au 13 février 2012)	Entente de règlement	Paul Conlin (Athlètes), Nancy Brooks & Dustin Kenall (Parties affectées) Harold Van Winssen (ONS)
SDRCC 12-0164 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Sélection	Athlète	Richard W.Pound	8 jours (3 janvier au 11 janvier 2012)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 12-0165 Division ordinaire Médiation	Basketball en fauteuil roulant	Autre	ONS, athlète, entraîneur	Gordon E. Peterson	130 jours (9 janvier au 18 mai 2012)	Demande retirée	Steven Indig (Entraîneur) James Bunting & Chantelle Spagnola (Athlète)
SDRCC 12-0166 Division ordinaire Arbitrage	Badminton	Brevet	Athlète	John H. Welbourn (Juridictionnel)	113 jours (16 janvier au 8 mai 2012)	Demande retirée	Alain Préfontaine (Sport Canada), David J Spears (Athlète)
SDRCC 12-0167 Division ordinaire Méd-Arb	Gymnastique	Sélection	Athlète	Ross C. Dumoulin	28 jours (27 janvier au 24 février 2012)	Décision - appel rejeté	Stephen J. Maddex (Athlète) Karine Joizil & Marc-André G. Fabien (Parties affectées)

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS 2011-2012

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012)

Número du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat	Représentant juridique
DT 11-0146 Tribunal antidopage Arbitrage	Taekwondo	Athlète	Patrice M. Brunet	140 jours (29 mars au 16 août 2011)	Sanction : suspension de 2 ans	Yann Bernard (CCES)
SDRCC DT 11-0148 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		8 jours (21 avril au 29 avril 2011)	Renonciation	Louis Mazurette (Athlète)
SDRCC DT 11-0149 Tribunal antidopage Arbitrage	Patinage de vitesse	Athlète		5 jours (21 avril au 26 avril 2011)	Renonciation	
SDRCC DT 11-0150 Tribunal antidopage Arbitrage	Rugby en fauteuil roulant	Athlète		3 jours (6 juillet au 9 juillet 2011)	Renonciation	
SDRCC DT 11-0151 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète		36 jours (4 août au 9 septembre 2011)	Renonciation	David Lech (CCES)
SDRCC DT 11-0152 Tribunal antidopage Arbitrage	Basketball en fauteuil roulant	Athlète		56 jours (12 août au 7 octobre 2011)	Demande retirée	David Lech (CCES)
SDRCC DT 11-0153 Tribunal antidopage Arbitrage	Cyclisme	Athlète		46 jours (29 août au 14 octobre 2011)	Renonciation	Marie-Pascale Lessard & Claire Brassard (Athlète), Yann Bernard & Fabrice Vil (CCES)
SDRCC DT 11-0154 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme en fauteuil roulant	Athlète		5 jours (26 août au 31 août 2011)	Renonciation	Fabrice Vil (CCES)
SDRCC DT 11-0155 Tribunal antidopage Arbitrage	Rugby	Athlète		18 jours (26 septembre au 14 octobre 2011)	Renonciation	Rod Holloway (Athlète) David Lech (CCES)
SDRCC DT 11-0156 Tribunal antidopage Arbitrage	Triathlon	Athlète		0 jour (16 septembre 2011)	Renonciation	
SDRCC DT 11-0157 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		28 jours (21 septembre au 19 octobre 2011)	Renonciation	Michael Tai Nguyen (Athlète) Yann Bernard (CCES) Benoit Girardin (Université)
SDRCC DT 11-0158 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		16 jours (17 octobre au 2 novembre 2011)	Renonciation	David Lech (CCES)
SDRCC DT 11-0159 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	L. Yves Fortier	110 jours (27 octobre 2011 au 14 février 2012)	Renonciation	Bernard Larose (Athlète) Yann Bernard (CCES) Benoit Girardin (Université)
SDRCC DT 11-0160 Tribunal antidopage Arbitrage	Cyclisme	Athlète		28 jours (20 octobre au 17 novembre 2011)	Renonciation	



Número du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat	Représentant juridique
SDRCC DT 11-0161 Tribunal antidopage Arbitrage	Cyclisme	Athlète	Ross C. Dumoulin	64 jours (9 novembre 2011 au 12 janvier 2012)	Sanction : suspension de 2 ans	Yann Bernard (CCES)
SDRCC DT 11-0162 Tribunal antidopage Arbitrage	Taekwondo	Personnel d'encadrement de l'athlète	François Tremblay	86 jours (25 octobre 2011 au 19 janvier 2012)	Sanction : suspension de 5 ans	Yann Bernard & Fabrice VII (CCES)
SDRCC DT 11-0163 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		3 jours (11 novembre au 14 novembre 2011)	Renonciation	
SDRCC DT 11-0164 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		6 jours (18 novembre au 24 novembre 2011)	Renonciation	David Lech (CCES)
SDRCC DT 11-0165 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète	John P. Sanderson	53 jours (5 décembre 2011 au 27 janvier 2012)	Sanction : suspension de 2 mois	Morgan Martin (Athlète) David Lech & Peter Lawless (CCES)
SDRCC DT 11-0166 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète		6 jours (7 décembre au 13 décembre 2011)	Renonciation	
SDRCC DT 11-0167 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		4 jours (9 décembre au 13 décembre 2011)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0168 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		54 jours (20 janvier au 14 mars 2012)	Renonciation	Annie Bourgeois (CCES)
SDRCC DT 12-0169 Tribunal antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète		0 jour (31 janvier 2012)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0170 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	John P. Sanderson	(13 mars 2012)	En cours	Stephen Jackson & Michael Klein (Athlète) Alexandre Maltas (CCES)
SDRCC DT 12-0171 Tribunal antidopage Arbitrage	Crosse	Athlète	Carol Roberts	90 jours (22 février au 22 mai 2012)	Sanction : suspension de 4 ans	David Lech (CCES)
SDRCC DT 12-0172 Tribunal antidopage Arbitrage	Patinage de vitesse	Athlète		15 jours (22 février au 8 mars 2012)	Renonciation	Yann Bernard (CCES)
SDRCC DT 12-0173 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		12 jours (15 mars au 27 mars 2012)	Renonciation	



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011-2012

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution des actifs nets

État des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de règlement des différends sportifs du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de règlement des différends sportifs du Canada au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada S.R.L. / S.E. N.C.R.L. / LLP¹

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 18 juillet 2012

¹ CPA auditeur, CA permis n° A106501

Centre de règlement des différends sportifs du Canada État de la situation financière

31 mars **2012** 2011

Actif

Court terme

Encaisse	195 444 \$	61 997 \$
Débiteurs	199	291
Apport à recevoir, sans intérêt et remboursable sur demande (Note 4)	-	32 669
Taxes de vente à recevoir	49 121	45 884
Frais payés d'avance	12 267	12 314

257 031 153 155

Immobilisations (Note 3)

25 098 16 039

282 129 \$ 169 194 \$

Passif et actifs nets

Court terme

Créditeurs et charges à payer	167 320 \$	121 575 \$
Apport à payer, sans intérêt et remboursable sur demande (Note 4)	52 132	-

219 452 121 575

Actifs nets

Investis en immobilisations	25 098	16 039
Non affectés	37 579	31 580

62 677 47 619

282 129 \$ 169 194 \$

Au nom du conseil

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Produits		
Apport (Note 4)	920 496 \$	861 750 \$
Autre revenu	5 999	11 142
Remboursement de l'apport excédentaire (Note 4)	(52 132)	(10 431)
	874 363	862 461
Charges		
Générales et administratives		
Honoraires professionnels	68 362	48 423
Loyer	45 689	40 926
Frais de déplacements	27 258	23 985
Promotion et communications	12 997	20 989
Frais de bureau	12 331	14 557
Frais de réunions	9 271	10 096
Assurances	9 073	8 702
Frais de représentation	7 754	5 507
Téléphone et télécommunications	6 433	10 302
Amortissement	5 690	4 377
Intérêts et frais bancaires	975	928
	205 833	188 792
Ressources humaines		
Salaires et avantages sociaux	369 766	284 283
Formation	14 043	8 777
Honoraires professionnels	1 233	6 879
	385 042	299 939
Langues officielles		
Traduction des décisions	13 160	28 865
Traduction des documents	10 817	6 550
	23 977	35 415
Exploitation		
Frais reliés aux différends	143 146	211 242
Formation des arbitres et médiateurs	62 569	65 279
Frais reliés à l'éducation	38 738	53 034
	244 453	329 555
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (Note 4)	15 058 \$	8 760 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars			2012	2011
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde , au début de l'exercice	16 039 \$	31 580 \$	47 619 \$	38 859 \$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	(5 690)	20 748	15 058	8 760
Investissement en immobilisations	14 749	(14 749)	-	-
Solde , à la fin de l'exercice	25 098 \$	37 579 \$	62 677 \$	47 619 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	15 058 \$	8 760 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	5 690	4 377
	20 748	13 137
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	92	1 745
Apport à recevoir	32 669	(32 669)
Taxes de vente à recevoir	(3 237)	(29 881)
Frais payés d'avance	47	(1 356)
Créditeurs et charges à payer	45 745	17 869
Apports à payer	52 132	(151 430)
	148 196	(182 585)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(14 749)	(1 995)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	133 447	(184 580)
Encaisse, au début de l'exercice	61 997	246 577
Encaisse, à la fin de l'exercice	195 444 \$	61 997 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2012

1. Information générale

Le 19 mars 2003, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (« CRDSC ») a été incorporé selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (Loi C-12). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants :

En français - Centre de règlement des différends sportifs du Canada

En anglais - Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution des différends sportifs.

2. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables de l'organisme sont en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les méthodes suivantes sont considérées particulièrement significatives :

Constatation des produits L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Cette méthode a pour effet de différer la constatation des apports affectés aux charges de périodes futures afin de reconnaître celles-ci quand leurs charges reliées sont encourues. Les apports affectés sont définis comme des apports auxquels sont rattachées des stipulations imposant la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et l'apport à payer. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers Les actifs et passifs financiers, à savoir l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et l'apport à payer sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2012

Classement des instruments financiers

L'organisme classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. L'organisme applique une méthode comptable pour chaque catégorie de la façon suivante :

Actifs détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend l'encaisse. Cet actif est comptabilisé au bilan à sa juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Prêts et créances

Cette catégorie est composée des débiteurs. Ces actifs sont constitués d'actifs financiers non dérivés découlant de l'octroi d'espèces ou d'autres actifs par un prêteur à un emprunteur en contrepartie de la promesse de remboursement. Ces actifs sont d'abord constatés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réserve pour perte de valeur.

Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend les créditeurs et l'apport à payer. Ces passifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction de chaque catégorie sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et passifs à la date des états financiers et sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction au fur et à mesure que des informations additionnelles deviennent disponibles dans le futur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les taux et méthodes suivants :

Équipement de bureau	20 % solde dégressif
Équipement informatique	30 % solde dégressif

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2012

3. Immobilisations

	2012		2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement de bureau	46 653 \$	34 226 \$	11 589 \$
Équipement informatique	34 559	21 888	4 450
	81 212 \$	56 114 \$	16 039 \$

4. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme s'est vu accordé 920 496 \$ (2011 - 861 750 \$) en assistance financière de Sport Canada. Le solde total a été incluse dans les produits. Au 31 mars 2012, il existe un solde net à payer (recevoir) à (de) Sport Canada de 52 132 \$ (2011 - (32 669 \$)) enregistré dans les états financiers.

L'excédent de contribution à rembourser est constitué des montants suivants :

	2012	2011
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	15 058 \$	8 760 \$
Remboursement de l'apport excédentaire	52 132	10 431
Produits avant ajustement des apports	67 190	19 191
Autre revenu	(5 999)	(11 142)
Amortissement	5 690	4 377
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	(14 749)	(1 995)
Remboursement de l'apport excédentaire	52 132	10 431
Apport à recevoir à la fin de l'exercice	-	(43 100)
Apport à payer (recevoir)	52 132 \$	(32 669) \$

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementaux pour ses opérations financières.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2012

5. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation venant à échéance le 30 novembre 2017.

Les paiements minimums futurs exigibles annuellement pour les cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

2013	50 437 \$
2014	53 091
2015	53 091
2016	53 091
2017	53 091
Par la suite	<u>35 394</u>
	<u>298 195 \$</u>

6. Gestion du capital

L'organisme considère que son capital est composé de ses actifs nets, affectés et non affectés. Les actifs nets affectés sont constitués des montants investis en immobilisations.

Les objectifs de l'organisme en ce qui a trait à la gestion de son capital sont de s'assurer de protéger la continuité de l'exploitation afin de pouvoir fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière. Les budgets annuels sont établis et surveillés afin de s'assurer que le capital de l'organisme est maintenu à un niveau satisfaisant.

Il n'y a pas eu de changement dans la gestion de son capital depuis l'exercice précédent.

Le capital de l'organisme est soumis à une exigence externe qui est présentée à la Note 4.



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CRDSC est nommé par le ministre d'État (Sports). Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil du CRDSC doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'une fédération nationale de sport et un représentant d'un organisme de grands Jeux. Collectivement, ils doivent démontrer une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS (au 31 mars 2012)

CARLA QUALTROUGH (Richmond, C.-B.)
Présidente du Conseil d'administration
Présidente du Comité exécutif
(La présidente du Conseil est membre de tous les comités sauf du Comité de vérification)

LUC ARSENEAU (Dieppe, NB)
Comité de communication et technologie
Comité des ressources humaines

ANNE BENEDETTI (Toronto, ON)
Présidente du Comité international
Comité exécutif
Comité des services de RED

ALEXANDRE CHARBONNEAU (Québec, QC)
Président du Comité des ressources humaines
Comité de communication et technologie

FRANK FOWLIE (Richmond, BC)
Président du Comité de communication et technologie
Comité des services de RED
Comité international

MIRAY CHESKES GRANOVSKY (Toronto, ON)
Présidente du Comité des plaintes
Comité des services de RED
Comité de communication et technologie
Comité international

CLAYTON MILLER (Kelowna, BC)
Président du Comité de vérification et de finance
Comité exécutif
Comité des services de RED

AIMABLE NDEJURU (Montréal, QC)
Comité des plaintes
Comité des ressources humaines

JOHN REID (Ottawa, ON)
Président du Comité des services de RED
Comité de vérification et de finance

ALLAN J. SATTIN (Calgary, AB)
Comité exécutif
Comité de vérification et de finance
Comité des ressources humaines

MICHAEL A. SMITH (Ottawa, ON)
Comité exécutif
Comité des services de RED
Comité international

JUDITH ANN TUTTY (Mississauga, ON)
Comité de communication et technologie
Comité des plaintes
Comité international

MARIE-CLAUDE ASSELIN (Saint-Hubert, QC)
Directrice exécutive et chef de la direction
(La directrice exécutive est membre d'office du Conseil et de tous les comités)

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du CRDSC :

www.crdsc-sdrcc.ca



Membres du personnel

Le CRDSC a un effectif de cinq personnes employées à temps plein, dont la directrice exécutive et chef de la direction, Marie-Claude Asselin, et :

LIANE MENDELSON

Adjointe administrative
(depuis le 24 mai 2011)

FRANCINE BLACK

Gestionnaire de dossiers
(depuis le 30 mai 2011)

TANYA GATES

Chef des opérations
(depuis le 13 juin 2011)

JULIE STRONACH

Coordonnatrice d'éducation et de communication
(depuis le 15 juin 2011)

Commis-comptable :

Danielle Comeau (consultante) a été engagée à contrat comme commis-comptable pour la période.

Vérificateur :

Le cabinet BDO Dunwoody, comptables agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme vérificateur indépendant pour la période 2011–2012.



Arbitres et médiateurs

Arbitres et médiateurs jusqu'au 31 décembre 2013, par province :

ALBERTA

Vanessa Gray (Médiatrice)
Roger Gunn (Médiateur)
Ian R. MacDonald (Médiateur)
Deborah L. Sword (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Barbara Cornish (Médiatrice et arbitre)
Carol L. Roberts (Arbitre)
John P. Sanderson (Médiateur et arbitre)
Tricia C.M. Smith (Arbitre)

MANITOBA

James W. Hedley (Arbitre)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Cayley Jane Thomas (Médiatrice et arbitre)

NOUVELLE-ÉCOSSE

Peter J. Mackeigan (Médiateur)
L'Honorable Stewart McInnes (Médiateur et arbitre)

ONTARIO

Greg Ambrozic (Médiateur)
Larry Banack (Arbitre)
Roger Beaudry (Médiateur)
David Bennett (Médiateur)
David I. Bristow (Médiateur et arbitre)
Rick Brooks (Médiateur)
Jane H. Devlin (Médiatrice et arbitre)
Ross C. Dumoulin (Arbitre)
Hugh L. Fraser (Arbitre)
Steven C. Gaon (Médiateur)
Paul Denis Godin (Médiateur)
Kathleen J. Kelly (Médiatrice)
Andrew D. McDougall (Arbitre)
Richard H. McLaren (Arbitre)
Graeme Mew (Médiateur et arbitre)
Gordon E. Peterson (Médiateur et arbitre)
Michel G. Picher (Médiateur et arbitre)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stift (Médiateur et arbitre)
George W. Taylor (Médiateur)

QUÉBEC

Dominique F. Bourcheix (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Robert Décary (Arbitre)
Stephen L. Drymer (Médiateur et arbitre)
Julie Duranceau (Médiatrice)
L. Yves Fortier (Arbitre)
L'Honorable Paule Gauthier (Médiatrice et arbitre)
L'Honorable Marc Lalonde (Médiateur)
Richard W. Pound (Arbitre)
Bernard A. Roy (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
François Tremblay (Arbitre)

CRDSCO



USCITA DI EMERGENZA

SDRCCO



www.crdsc-sdrcc.ca

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

1080, Beaver Hall, Suite 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux : T : 514-866-1245 F : 514-866-1246

Numéros sans frais : T : 1-866-733-7767 F : 1-877-733-1246



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage